

LE PERCIQUOIS



PÉRIODIQUE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La vie communale
- Comité des Fêtes - Club de l'Espérance
- Association pour la sauvegarde de l'Eglise Saint-Loup
- Histoire de Percey
- Photo de classe
- Recettes - Quelques perles
- Etat civil - Infos pratiques

Avril 2013 - N° 16



LE MOT DU MAIRE

Le printemps est là : la tradition veut que ce moment soit annonciateur de renouveau et la promesse des beaux jours. C'est dans cet état d'esprit optimiste que je souhaiterais vous présenter et vous faire partager notre 16ème numéro du perciquois. Mais il est à espérer que les nombreux nuages qui s'amoncellent sur notre cher Pays depuis quelques années disparaissent le plus rapidement possible.

Comme à l'habitude, la saison écoulée nous a permis de préparer le budget communal pour l'année à venir. Un budget de fonctionnement géré dans un souci d'économie. Un budget de fin de mandat sans prétentions audacieuses, mais un budget d'investissements à la hauteur de nos possibilités.

Les différents travaux que nous conduirons cette année se chiffrent à 50.000 € : isolation thermique de la mairie, mise en sécurité du parking de la salle des fêtes, fin des travaux d'éclairage public, remplacement d'un poteau incendie à La Sogne, travaux de voirie, document d'urbanisme (carte communale) et plan de zonage.

Dans cette période difficile pour beaucoup, mon souci premier était de ne pas imposer de pression fiscale supplémentaire. Je vous rappelle que l'année 2012 s'est soldée par une perte de pouvoir d'achat des ménages de l'ordre de 0,5%. C'est pourquoi j'ai présenté un budget dans la stabilité des contributions. Cette année c'est à l'unanimité que le conseil municipal a reconduit les taux d'impositions sans augmentation. Je m'en félicite et remercie tous les conseillers.

L'arrivée des beaux jours a été perturbée au sein de notre Centre de Première Intervention.

A l'occasion d'une réunion du service départemental d'incendie et de secours à Auxerre fin 2012, il nous était rappelé que tous les sapeurs pompiers volontaires devaient obligatoirement être à jour de leur visite médicale d'aptitude et donc être vaccinés contre l'hépatite B. J'ai demandé à l'ensemble des sapeurs du CPI de Percey de suspendre toute manœuvre ou intervention s'ils ne possédaient pas cette aptitude. Sur les 5 pompiers perciquois aucun ne remplissait cette condition. Début avril 2 sapeurs m'annonçaient leur départ en retraite et les 3 autres leur inaptitude. Malgré l'appel au bénévolat, c'est avec regret que nous nous trouvons dans l'obligation de dissoudre le CPI de Percey.

A compter de ce jour, en cas de problème majeur, seul le 18 devra être composé.

En janvier une ombre s'est arrêtée sur nos écoles. Nous avons été informés par les services académiques d'une possible fermeture de classe au sein du RPI pour la prochaine rentrée scolaire. Afin de conserver nos 5 classes, l'Inspecteur de l'Education Nationale nous a proposé de créer une section de maternelle intégrant des enfants de 2 à 3 ans. Une dizaine de familles des 3 communes ont répondu favorablement. Nous espérons que grâce à eux nos écoles perdureront et que ces enfants profiteront pleinement de cette possibilité.

De nombreux perciquois nous rendent visite au secrétariat de mairie pour s'informer ou retirer des documents concernant les différentes autorisations d'urbanisme. Si vous projetez une construction neuve, des travaux sur construction existante ou des aménagements, n'hésitez pas à venir vous renseigner afin de réaliser vos travaux parfaitement en règle avec le code de l'urbanisme.

La réglementation française est valable pour tous. Concernant l'urbanisme les passe-droits n'existent pas. Il y a les bons joueurs et les autres.

Pour conclure mes propos, le mois de mars a été perturbé au sein de mon conseil municipal. La démission d'un conseiller pour des raisons de divergence de gestion a terni la fin du mandat. Il y a des mots qui par leur importance me laissent une trace d'amertume.

Assez palabré, je vous laisse découvrir votre nouveau perciquois dont la partie historique retrace la vie de notre village rural. Bonne lecture à tous.

Daniel BOUCHERON

COMPTES RENDUS DES CONSEILS

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} février 2013

1°) Tarifs publicitaires du site internet :

Le conseil municipal décide de facturer l'emplacement publicitaire mis à la disposition des commerçants et artisans sur le site de la commune (www.percey.fr) :

- 15€ le format « carte de visite »
- 30€ le format A5

2°) Approbation de l'arrêté préfectoral fixant le nouveau périmètre des communautés de communes :

A compter du 1^{er} janvier 2014 :

- Les communes de Bernouil, Dyé et Flogny la Chapelle rejoindront le grand Tonnerrois.
- La commune de Carisey sera intégrée à Chablis/Ligny le Châtel.
- Les 8 communes restantes : Beugnon, Butteaux, Lasso, Neuvy-Sautour, Percey, Sormery, Soumaintrain et Villiers-Vineux (+ Chailley) fusionneront avec Le Florentinois.

3°) Durée d'amortissement des logiciels :

Le conseil municipal décide d'adopter une durée d'amortissement de cinq ans pour les logiciels.

4°) Travaux « rue creuse » :

La participation communale versée à la communauté de commune (subvention d'équipement pour travaux de voirie) s'élève à 1 756,20 €.

5°) Nouveaux tarifs « ordures ménagères 2013 » :

En date du 12 décembre 2012, la communauté de commune a décidé de l'augmentation du tarif des ordures ménagères de la manière suivante :

- Foyer 1 personne :	86,50 €	- Entreprise :	121,00 €
- Foyer 2 personnes :	173,00 €	- Chambre d'Hôte :	27,00 €
- Foyer 3 personnes et + :	225,50 €	- Gîte de groupe :	340,00 €
- Résidence secondaire :	163,00 €	- Maison de retraite :	2 800,00 €

6°) Rapport annuel de la communauté de communes : Ce rapport est consultable en mairie.

* 7°) Motion contre l'implantation d'un centre de déchets sur la commune de Flogny la Chapelle :

Le site de Flogny la Chapelle est susceptible d'être retenu pour l'implantation d'un centre de déchets. La commune de Percey étant traversée par la RD 905, celle-ci serait impactée par l'accroissement des camions.

Le conseil municipal s'oppose fermement à cette implantation compte tenu de l'éloignement du barycentre de production des déchets et des nuisances occasionnées par la traversée obligatoire de la commune, quelle que soit la provenance des déchets, par une multitude de camions.

* *(Le 16/04/2013, nous avons appris, avec satisfaction, que le projet de traitement des déchets de Flogny était définitivement annulé le site se trouvant sur la zone d'AOC du chaource).*

8°) Orientation budgétaire 2013 :

Rappel des propositions d'inscriptions au budget 2013 :

- Eclairage public : Remplacement de 18 lampes non conformes. Seulement 6 lampes sont à changer.
- Eclairage public du parking de la salle des fêtes.
- Remplacement poteau incendie route de la Sogne.

Nouvelles propositions :

- Suite à une demande du Club de l'Espérance, Monsieur Le Maire propose l'achat de 2 tentes de réception (1 700€ TTC l'ensemble).
- Démoussage complet de la couverture de la salle des fêtes.
- Achat d'un souffleur de feuilles thermique.
- Busage du chemin des Tierces.

9°) Questions diverses :

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afin de remplacer le contrat aidé (qui se termine fin février 2013) par un contrat d'avenir.
- Envisager un curage des buses du ru du bois (lieux dits « les étangs » et « les gains »).
- Voir possibilité d'installer un filet sur le mur de l'école (côté M.NICOLE) afin d'éviter le passage des ballons.
- Vérification de la gouttière du local du cantonnier.
- Comme chaque année, du concassé sera à la disposition des agriculteurs afin de réparer les chemins vicinaux.
- Prévoir l'équipement du cantonnier en masque lors des traitements des trottoirs.

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} mars 2013

1°) Rythmes scolaires :

Dispositifs du décret 2013-77 du 24/01/13 :

- Mise en place d'une semaine scolaire de 24h d'enseignement réparties sur 9 ½ journées.
- Les heures d'enseignement sont organisées le lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi à raison de 5h30 par jour et de 3h30 par ½ journée.

Considérant :

- L'échange de courrier et la réunion avec la directrice académique des services de l'éducation nationale
- Les conclusions de la réunion du conseil d'école associant les enseignants et les représentants des associations de parents d'élèves, ainsi que les maires des trois communes du RPI (Butteaux, Germigny, Percey) tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires pour la raison suivante :
 - Non prise en charge du transport scolaire des mercredis par le conseil général de l'Yonne.

Monsieur le maire insiste sur le fait que du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une dérogation pour reporter la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014/2015.

2°) Dématérialisation des actes administratifs et budgétaires :

Mise en place d'un processus de télétransmission des actes administratifs et budgétaires en recourant à un prestataire homologué et en signant une convention avec le Préfet de l'Yonne. La dématérialisation permettra de réduire les délais de procédure.

La Sté SRCI propose un devis de 430,56 € la première année (comprenant la mise en place du logiciel et la formation), ensuite dépense annuelle de 71,76 € pour l'assistance et la maintenance des actes.

3°) Questions diverses :

- Information sur la tenue d'une réunion publique le 7 mars à Flogny, concernant l'implantation d'un nouveau centre de déchets. (*voir * page 4*)
- Suite au courrier du conservateur régional des monuments historiques relatif au mobilier de l'église St Loup, le conseil réfléchit à la possibilité de faire une demande de classement et son intérêt pour les pièces en question.
- Point sur les travaux en cours :
 - Eclairage public : A revoir ultérieurement
 - Démoussage toiture salle des fêtes : En attente de devis complémentaires
 - Isolation grenier : En attente de devis
 - Chemins des tierces et communal des Esserties : Convocation de la commission des chemins
 - Envisager de sécuriser la porte principale de la mairie et d'équiper celle de la salle des fêtes d'une ouverture permettant la visibilité.

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2013

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur MAGNE lui annonçant sa démission du conseil municipal à compter de ce jour. Courrier transmis en Préfecture selon la procédure prévue.

1°) Convention de transport scolaire du Seignelois :

La participation aux charges de fonctionnement du transport des élèves pour l'année scolaire 2012/2013 est fixée par la communauté de communes du Seignelois à 5€ par élève soit un montant de 15€ pour Percy.

2°) Approbation des comptes administratifs 2012 :

Le conseil municipal vote et arrête les résultats résumés ci-dessous :

Budget principal en €	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	146 720,78	114 025,71
Recettes	167 935,34	53 201,78
Résultats de l'exercice	21 214,56	-60 823,93
Résultats définitifs cumulés	108 765,88	-47 892,71

Affecte obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'investissement : 47 892,71 €

Solde disponible :

Affecte obligatoirement à l'exécution du virement à la section fonctionnement : 60 873,17 €

et affecte obligatoirement à l'exécution du virement à la section investissement : 47 892,71 €

3°) Vote des taxes directes : Pas d'augmentation pour l'année 2013.

	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Rappel des taux :		
Taxe habitation	15,43	15,43
Foncier bâti	11,94	11,94
Foncier non bâti	46,05	46,05
CFE	16,75	16,75

4°) Préparation du budget primitif 2013 :

Lecture du budget prévisionnel 2013 afin de permettre aux conseillers municipaux d'émettre leurs avis.

5°) Questions diverses :

Devis pour le démoissage de la couverture de la salle des fêtes (Ent. FORTINI 2 224,25 € HT Ent. Butteaux bâtiment 1 867,50 € HT). Les travaux sont confiés à l'Ent. Butteaux Bâtiment.

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 05 avril 2013

1°) Vote du budget primitif 2013 :

Equilibre en dépenses et en recettes à :

- 222 183,17 € pour la Section de Fonctionnement
- 165 933,83 € pour la Section d'Investissement

2°) Vote du budget annexe de la ZA 2013 :

- 55 958,87 € en dépenses et 62 078,92 € en recettes pour la section fonctionnement
- 47 981,14 € en dépenses et 52 083,30 € en recettes d'investissement

3°) Régimes indemnitaires des employés communaux :

- IAT : Indemnité d'Administration et de Technicité
- IEMP : Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures

4°) Opération « villages de l'Yonne » :

Sur proposition de Monsieur le Maire, et dans le cadre de l'opération « Villages de l'Yonne » élaborée par le Conseil Général de l'Yonne, la commune de Percey s'inscrit à cette opération pour des travaux d'isolation thermique à la mairie. Le montant des travaux et imprévus s'élève à 9 465,00 € HT. La commune sollicite l'aide du Conseil Général à hauteur de 30% du montant HT soit : 2 840,50 €, le solde étant financé par les fonds propres de la commune.

5°) Questions diverses :

Point sur les derniers projets de travaux en cours. Les devis sont étudiés par le Conseil :

- **Mairie :**
Isolation cage d'escalier : L'Ent. FORTINI est retenue pour un montant de 815,76 € HT
Changement deux portes du grenier : L'Ent. BOUCHERON Denis est retenue pour un montant de 1580 € HT
Faux-plafond 1^{er} étage : L'Ent. BOUCHERON Denis est retenue pour un montant de 5 075€ HT
Eclairage : L'Ent. FM EGI est retenue pour un montant de 1 134 € HT
- **Travaux à La Sogne :**
Poteau incendie : L'Ent. FORTINI Pascal a été retenue pour un montant : 2 104,20€ HT
- **Ecole :** Suite à une baisse d'effectifs dans le RPI, il a été décidé de créer une Très Petite Section (TPS) à l'école maternelle de la Chaussée. Une réunion d'information pour les familles se déroulera le mardi 09/04/2013.
- **Emploi avenir :** Mise en place et signature de ce contrat avec un jeune de la commune à compter du 01/05/2013. Ce contrat d'une durée de travail de 26 h hebdomadaires sera aidé par l'Etat à hauteur de 75%.

Vœux du Maire :

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont présenté leurs vœux aux habitants de Percey. C'est devant soixante-dix perciquois, des personnalités représentatives des communes voisines, des communautés de communes du Florentinois et d'Othe en Armançon, que monsieur le Maire a exposé les réalisations municipales 2012 et les orientations que le Conseil Municipal aura à débattre pour l'année à venir.

Après la présentation des nouveaux habitants, monsieur le Maire a invité l'assemblée à partager la galette des rois et le verre de l'amitié.



Notre centenaire a toujours « bon pied bon œil »



Le 28 janvier 2013, jour de l'anniversaire de Mme HAUFF, la municipalité de Percey, par l'intermédiaire de son maire et de ses adjoints, s'est déplacée à la maison de retraite de Carisey afin de célébrer notre centenaire. A cette occasion une magnifique corbeille de fleurs lui a été offerte. Mme HAUFF, en présence de sa fille Françoise, nous a vivement remerciés et a tenu à saluer toutes les perciquoises et tous les perciquois.

Nous lui souhaitons encore bon anniversaire et une excellente santé.

Le relevé des compteurs d'eau aura lieu à Percey le jeudi 16 et vendredi 17 mai 2013

Je rappelle, que l'accès au regard et compteur d'eau doit être libre et nettoyé.

Je constate qu'il y a de plus en plus de négligence qui s'installe. En premier sur l'accès au regard, le plus souvent, ce sont les haies, ronces, épines et autres plantations qui gagnent du terrain et recouvrent le regard. En second, le regard se remplit de terre, de sable, ou d'objets divers et le robinet et le compteur ne sont plus visibles. En troisième point, c'est le regard qui s'écroule sur lui-même, les plaques de cotés et du dessus étant cassées.

L'accès à la propriété.

Je rappelle que le relevé du compteur d'eau à l'intérieur d'une maison, d'un bâtiment, privé ou public, ne peut se faire qu'en présence du propriétaire, du locataire, d'une personne responsable ou sur autorisation.

En ce qui concerne le relevé du compteur d'eau à l'extérieur, dans la cour ou le jardin, si la personne concernée est absente et que son portail n'est pas fermé à clé, je procéderai au relevé de l'index..
Je remercie les personnes qui me donnent une précieuse aide ce jour-là.

Le fontainier, Frédéric MARTIN

COMITE DES FÊTES - CLUB DE L'ESPERANCE

9 février 2013 Assemblée Générale Ordinaire de l'Association

Après le mot de bienvenue du Président, monsieur Maurice JAMBON, celui-ci ne peut que constater la très faible participation des adhérents et non adhérents à cette assemblée.

Le rapport moral est proposé par le secrétaire, monsieur Robert DELACROIX.

Le rapport d'activités est lu par le Président, ainsi que les perspectives pour l'année 2013.

Le bilan financier est présenté conjointement par le trésorier, monsieur Laurent VALLET et son adjointe, madame Edith ROUGET.

Nous avons procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration. Madame Laetitia VINAUGER, qui a posé sa candidature, a été acceptée comme membre du CA par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration de l'association est composé, cette année, de 13 membres.

A l'issue de cette assemblée, un apéritif a été servi à tous les participants.



16 mars 2013 Soirée Cassoulet

Ce sont environ soixante personnes qui se sont installées dans la salle des fêtes pour partager, dans la bonne humeur, un cassoulet préparé par monsieur Bertrand BECARD, traiteur à Saint Florentin.

La salle des fêtes a été décorée pour la circonstance de posters du sud-ouest. Des dépliants touristiques des régions concernées étaient à la disposition de tous les convives.

Ravis d'avoir passé une bonne soirée, nous nous sommes quittés tard dans la nuit.



Randonnée pédestre du 28 avril 2013 :

C'est par un temps maussade et froid que vingt-cinq inconditionnels de la marche à pied ont pris le départ des deux circuits de 11 et 17kms. Ils ont sillonné les prés et les bois aux alentours de Percey avec pour départ et arrivée la ferme des Plants. Les chemins, gorgés d'eau, n'ont guère incité les participants à une balade bucolique.

Afin de réconforter les marcheurs, un point collation était prévu et un apéritif à l'arrivée fut offert à tous.

Tous nos remerciements à la famille BAILLY, de la ferme des Plants, pour l'accueil qu'elle a réservé aux participants.



Confection des stands

La période hivernale a été propice aux bénévoles perciquois du Club de l'Espérance afin de réaliser de nombreux stands. Ceux-ci serviront aux différentes manifestations de notre commune.

Bravo aux réalisateurs de ces structures qui permettent d'abriter plus de 300 m².



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINT-LOUP DE PERCEY

Le 24 mars 2013, l'association organisait un loto ; ce fut un après-midi très sympathique !

Nous remercions les personnes qui se sont déplacées autour des tables de la salle des fêtes, pour dépenser quelques euros. La recette, ajoutée aux dons, va permettre de continuer les travaux dans l'église Saint-Loup.

Merci également à toutes et tous ceux qui se sont joints à nous pour l'organisation de cette festivité et la confection des pâtisseries. C'est encourageant pour l'année à venir.

Prochaine manifestation, un concert est prévu le dimanche 9 juin 2013.

La Présidente, Liliane ANDRE



HISTOIRE DE PERCEY

Percey
Village rural

Deuxième partie

l'agriculture

PERCEY VILLAGE RURAL 2^{ème} partie

Nous avons abordé dans le dernier numéro, les terres seigneuriales, les terres d'usages et les communaux. Nous parlerons dans ce numéro de la vie des paysans du XVIII^e siècle jusqu'à la moitié du XX^e siècle.

LA VIE DES PAYSANS DU XVIII^E SIECLE :

Des crises successives touchent profondément le monde agricole du XVIII^e siècle. Des périodes de chaleurs intenses et sécheresses terribles sont suivies par des hivers extrêmement rigoureux.

LA PERIODE GLACIAIRE DE 1697 à 1710 :

Pendant cette période d'hivers très rigoureux, on voit la mer geler sur les côtes de France, les blés périssent sous la neige. Les rivières de l'Yonne et les étangs sont pris par la glace et les poissons meurent gelés. Les loups, affamés, attaquent les voyageurs et les enfants etc...

En 1709, en Bourgogne le pire arrive la veille des Rois, c'est-à-dire le 5 janvier. En 86 jours de froid intense, les arbres se fendent et gèlent jusqu'à la racine. Une grande quantité d'arbres fruitiers et tous les noyers de Bourgogne périssent. Le bétail meurt, le gibier périt dans les champs. Des voyageurs sont trouvés morts sur les chemins.

Un faux dégel fond les neiges. Il est suivi de nouvelles gelées aussi fortes que les précédentes trois autres semaines durant, ce qui provoque la famine. Les grains périssent tous, les seigles et les froments sont presque totalement détruits dans tous les pays du voisinage. Il faudra ensemençer les terres avec du vieux blé, quand on peut en trouver. La plupart des cultivateurs laissent leurs terres en friches, parce qu'ils ne peuvent avoir de semence, ni pour argent, ni pour or.

La famine qui suivit ce désastre fut terrible. Les riches furent réduits à manger du pain d'avoine et les pauvres des racines d'herbes et des herbes bouillies dans l'eau comme les orties.

Cet hiver là, on dénombre 22 décès à Percy.

D'autres catastrophes marquent la vie bourguignonne durant ce XVIII^e siècle : en 1736 la famine, en 1745 une épizootie tue près de 98 % du bétail de l'Auxois, 1766 et 1770 encore des hivers très rigoureux. En 1773, épidémie de peste à Saulieu. 1774, famine et émeutes à Dijon et l'hiver 1788/1789 fut pratiquement aussi terrible que celui de 1709.

31 MAI 1793 :

Les vignes gèlent à Percy.

A la suite de la réunion du 26 juin 1793, les membres du conseil se sont transportés au lever du jour sur les lieux de plantations des vignes pour constater les dégâts causés par le gel du 31 mai.

Vignes totalement gelées sans espoir de récolte :

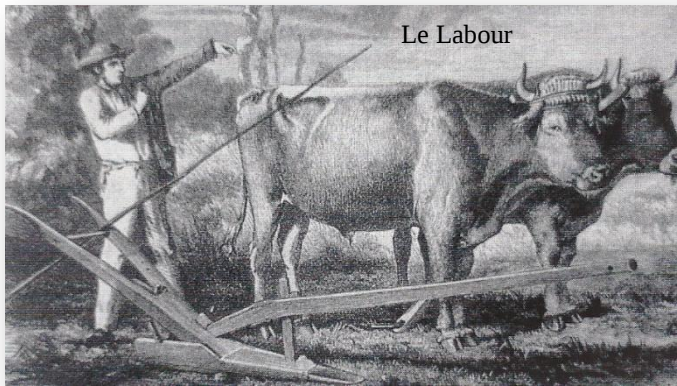
lieu-dit les Perrières, env. 20 arpents, estimation de la perte en livres	4 000
lieu-dit les Etangs, env. 10 arpents, estimation de la perte en livres	2 000
lieu-dit les Gains, env. 10 arpents, estimation de la perte en livres	2 000
lieu-dit chemin des Croûtes, env. 8 arpents, estimation de la perte en livres	960
lieu-dit Saint Jacques, env. 2 arpents, estimation de la perte en livres	400

Soit au total 50 arpents pour une perte globale de 9 360 livres.

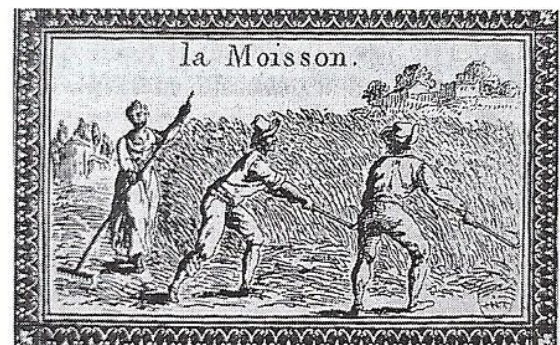
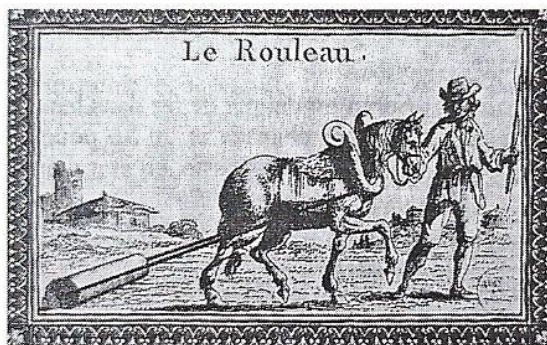
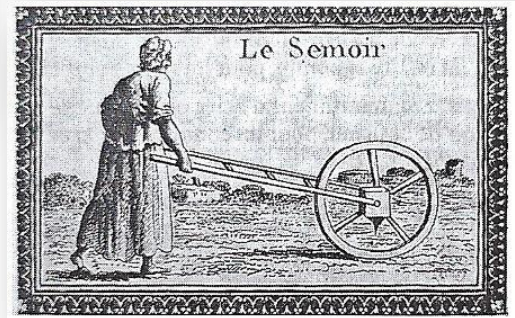
Si les paysans étaient favorables à la Révolution, la terreur, la guerre, la situation financière et les conditions de vies terribles qui suivirent, leur apportèrent beaucoup de déceptions. La hantise des disettes et famines resurgit dans les campagnes. L'hiver de l'an III (1793-1794) serait le plus dur du siècle. Dans certaines contrées les populations rurales sont poussées sur les routes, réduites à la mendicité et au brigandage.

Malgré l'abolition des droits féodaux et l'ouverture de la propriété des terres aux paysans, l'évolution va être longue.

LE TRAVAIL AUX CHAMPS :



(Dictionnaire du monde rural ADY)



Napoléon va instituer un régime d'ordre public. Le code pénal, le code civil de 1804 et le code de commerce de 1807 constituent une source de stabilisation. Et il a la bonne idée de réintégrer le calendrier grégorien dans la nuit du 10 au 11 nivôse de l'an XIV soit le 1er janvier 1806.

Au milieu du XIXe siècle, la conjoncture économique devient plus favorable, et la hausse des prix agricoles va profiter à la paysannerie française. L'insécurité alimentaire est petit à petit résorbée par la diffusion de la pomme de terre mais aussi de la betterave et la culture céréalière (le blé prend le pas sur les céréales plus pauvres), les disettes sont plus rares, la dernière sera celle de 1812.

Les lois de la République imposent aux communes et aux citoyens de faire des offrandes en céréales, farines etc. pour les défenseurs de la Patrie (avec Napoléon, les guerres sont incessantes). Il est créé des Comités de Surveillance dans les communes pour veiller à ce que la Loi soit appliquée.

Le 1er floréal de l'an II (20 avril 1794) on trouve sur les registres :

""Aujourd'hui primidy, premier floréal de l'an second de la République Française une et indivisible, en la séance publique et permanente du conseil général de la commune de Percey où étaient présents plusieurs membres du Comité de Surveillance de cette commune, lecture faite par le secrétaire greffier du Décret de la Convention Nationale du 19 brumaire dernier, 2 et 4 nivôse derniers qui invitent la dite commune à faire des offrandes en bas, souliers, chemises pour les défenseurs de la Patrie. Le Conseil Général considérant qu'il est de son devoir d'engager les citoyens de la dite commune à faire des sacrifices pour nos frères défenseurs de la Patrie, a arrêté, après avoir entendu l'agent national que tous les citoyens qui feront des sacrifices les déposeront en la maison commune en présence des officiers municipaux et des membres du Comité de Surveillance que les dons offerts en quelque espèce que ce soit seront honorablement consignés dans les registres, qu'il en sera fait un tableau qui sera affiché en la salle de séance, qu'il sera pareillement fait un tableau des citoyens qui se refuseront à cet acte de civisme qui, de même affiché dans la salle de séance afin de mettre les bons citoyens ... et de connaître les mauvais citoyens en exceptant toutefois les pauvres qui sont dans l'impossibilité de faire aucun sacrifice ... ""

Les ponctions sont très lourdes, surtout après toutes ces calamités et certains se rebellent :

Aux Milleries la famille de Roch VALLET :

19 Nivôse de l'an II (6 janvier 1794) ont comparu devant le conseil municipal de la commune de Percey, les citoyens Etienne CLAUDE de Beugnon, commissaire pour le recensement des grains pour le canton de Flogny, le citoyen Edme MOREAU et le maire commissaire du chef lieu de canton de Flogny. Ils ont déposé devant les conseillers, deux sacs remplis de farine et ont déclaré qu'en faisant le dit recensement et arrivés chez Roch VALLET, laboureur aux Milleries, paroisse de Percey, ils ont trouvé les deux sacs de farine cachés dans un coffre et que la femme dudit VALLET ne leur avait pas voulu déclarer. En conséquence, ils ont pesé les sacs, l'un pesant 168 livres et l'autre 136 livres et les ont déposés à la maison commune et ont dressé l'acte pour constater les faits.

Le 1er pluviôse de l'an II (20 janvier 1794) le Maire, les officiers municipaux et l'agent national de la commune faisant leur tournée pour faire préparer et délivrer les soixante quintaux de froment destinés à la commune d'Auxerre, conformément à l'arrêté du 25 nivôse, sont arrivés à 9 h du matin dans la maison de Roch VALLET, habitant du hameau des Milleries avec deux barriques pour y recevoir dix bichets de blé suivant la réquisition faite au dit VALLET et adressée à la femme VALLET qui aurait répondu qu'elle n'entendait pas qu'on aille dans la grange, qu'elle croyait avoir assez fourni. L'ayant invitée à ouvrir la porte de la grange pour juger de la quantité de gerbes qui restaient, elle a répondu qu'elle ne l'ouvrirait pas, son mari, Roch VALLET étant en voyage. (1 bichet de blé = 72 livres).

La commune aussi trouve que la ponction est lourde :

Le 28 germinal de l'an II (17 avril 1794) la commune demande une aide au commissaire nommé par l'Administration du district de Joigny à l'effet de vérifier l'état des grains fournis à cette commune, considérant qu'elle a fait beaucoup d'efforts pour secourir ses frères. Elle a fourni à Joigny 40 quintaux de froment le 26 ventôse, 20 quintaux le 8 germinal et 40 quintaux le 23 germinal. Cette dernière réquisition a mis la majeure partie des citoyens de cette commune dans une extrême pénurie mais voulant donner la preuve de son patriotisme, elle fera un dernier effort pour fournir à Joigny 20

quintaux le 2 floréal suivant. Elle émet le souhait d'être secourue suite aux 1000 quintaux assignés au district de Saint-Florentin.

Des attelages entiers sont réquisitionnés :

Le 5 floréal de l'an II (24 avril 1794) la municipalité doit fournir 3 voitures attelées de chacune 3 chevaux pour le transport du foin pour l'armée de la Moselle qui manque de fourrage.

Le 9 messidor (27 juin 1794) les citoyens Claude BAILLOT, Edme BAILLOT l'ainé et le jeune, Joseph GIBIER, Roch VALLET, Jean BOUCHU, sont requis pour fournir chacun une jument pour attelage, le Citoyen François FAUVERNIER est requis pour conduire une des voitures et Jacques GIBIER pour conduire l'autre voiture. Les deux voitures étant fournies par Modeste THURREAU et Charles DELENCRAY. Elles devront être prêtes à partir à l'aube pour aller chercher du grain à Chartres pour la subsistance de ce district.

Ci-après deux réquisitions des 11 et 18 janvier 1795 du Directoire du District de Tonnerre :

Délibération du Directoire du District de Tonnerre, 11 janvier 1795.(ADY, L937)

« ... L'administration... arrête que les communes de Germigny, Percey, Flogny, Villiers Vineux, Mérey, Carisey et Varennes... sont requises de fournir pour le 2 pluviôse prochain, chacune vingt quintaux de tous grains, bled, seigle et orge... »

Délibération du Directoire du District de Tonnerre, 18 janvier 1795.(ADY, L932)

« ... L'administration, considérant que rien ne peut ni ne doit retarder l'approvisionnement de Paris... déclare que les communes de Chassignelles, Lézinnes, Cusy (sont tenues) d'amener à Ancy-le-Franc dans le plus bref délai les bœufs qu'elles ont été requises d'y conduire, ce à quoi elles se sont refusées, ... (et les prévient) qu'en cas de nouveau refus, des commissaires seront envoyés à leurs frais pour leur apprendre à respecter la loi... »

(Dossier n° 25 " Les paysans de l'Yonne" Archives départementales de l'Yonne)

LE XIX^E SIECLE- LES BASES D'UNE ERE NOUVELLE :

LA VIE DES SEIGNEURS CHANGE : 2 janvier 1806 Vandalisme sur le mur de la digue des Etangs :

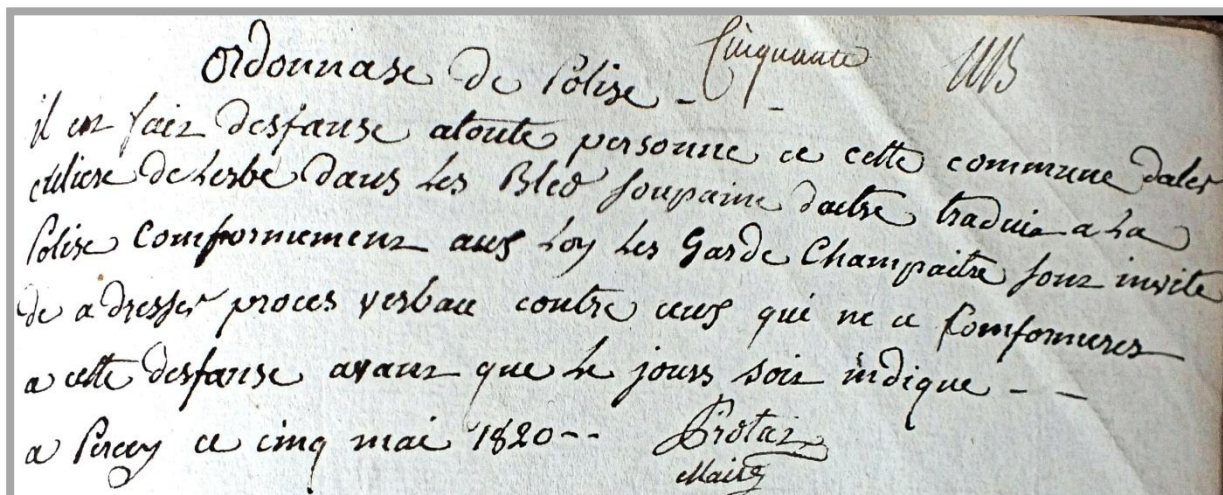
Suite à une réquisition de M. TARDIEU de MALEYSSIE du château de Percey, M. PROTAT, maire et son adjoint Etienne FOURNIER, se rendent à la digue pour constater le délit. Sur l'extrémité orientale de la digue construite en pierres on a arraché les pierres à l'aide d'une pioche ou autre outil de la profondeur d'un mètre environ. Le mois ayant été pluvieux, le ruisseau de Biaut a extrêmement grossi et occasionné un dommage considérable aux propriétés dudit M. de MALEYSSIE.

BAN DES MOISSONS ET DES VENDANGES : il est d'usage de mettre au ban l'ouverture des moissons comme celle des vendanges. Le début des moissons en 1808 a été fixé au 27 juillet. Il était d'usage de laisser quelques cantons* pour donner l'aisance aux particuliers et familiers de ramasser de l'éteule et du fourrage ; et aussi quelques cantons de pré pour les chevaux et autres bêtes de trait.

*Canton, mesure de surface : correspond à un journal de terre labourable, en Bourgogne, dit "petit journal", ou encore "petite soiture" = 240 perches soit 22.85 a

En 1820, l'ouverture de la moisson est fixée au 10 août et le ban des vendanges est fixé au samedi 14 octobre.

Ci-dessous, une ordonnance de police écrite de la main de M. PROTAT, maire, le 5 mai 1820 :



Traduction de ce texte : "Ordonnance de Police - Il est fait défense à toute personne de cette commune d'aller cueillir de l'herbe dans les blés sous peine d'être traduit à la police conformément aux lois. Les gardes-champêtres sont invités à dresser procès-verbal contre ceux qui ne se conformeront pas à cette défense jusqu'au jour qui sera indiqué."

- Nous comprenons bien qu'à part les seigneurs et les ecclésiastiques, la population qui savait parfaitement lire et écrire à cette époque était rare. -

Une autre ordonnance du 28 juillet 1820 est rédigée ainsi : ""défense à tous voituriers de laisser aucune voiture sur la voie publique, surtout sur la grande route, principalement la nuit. Quiconque contrevient à cette défense sera puni conformément aux lois. Les gardes-champêtres sont chargés de veiller à l'exécution de la présente ordonnance sous peine de dresser des procès-verbaux aux contrevenants"".

Le 10 septembre 1820, il est fait interdiction aux habitants de laisser leurs juments dans les prés sans garde après 9 heures du soir en raison des dégâts considérables qu'elles font dans les vignes.

Carte postale de Villers-Vineux de la fin du XIXe siècle.



NOMINATION DE REPARTITEURS POUR L'ANNEE 1821 :

Conformément à la loi du 3 frimaire de l'an IV et de l'arrêté du 19 floréal de l'an VIII, le sous-préfet de l'arrondissement de Tonnerre nomme Commissaires Répartiteurs des Contributions Directes de la commune de Percey pour 1821, le sieur Pierre PROTAT le jne, Jean-Baptiste GIBIER, Louis Roch

BOUTON tous trois de Percey puis François VALLET et Nicolas (?..illisible) propriétaires à Butteaux, fait le 8 Octobre 1820.

LES RECENSEMENTS :

La population globale de la France, recensée en 1778 par l'Abbé EXPILLY est de 24.129.200 habitants dont : 1 704 000 laboureurs, chefs d'exploitation rurale et cultivateurs avec des bestiaux - 3 500 000 vignerons et cultivateurs à bras- 7 500 000 manouvriers et journaliers (*y compris femmes et enfants*).

Les premiers recensements organisés par l'Etat en France commencent en 1801. Le premier recensement de Percey date de 1836. Celui de 1796 (1er ventôse de l'an IV) a été fait par la Commune (*tab. Page 18*).

En 1851, la rue Albert Joly était référencée comme "Grande Rue-Rue des Allemands. Elle s'appellera rue des Allemands jusqu'en 1888, date à laquelle le Conseil décide de donner à cette rue, le nom d'Albert Joly (voir perciquois n° 6).

La ferme des plants (*propriété du Comte Riant*) n'apparaît qu'en 1891 avec 4 habitants : Auguste GUYOU, fermier du Comte Riant, sa femme, son fils et un domestique.

Exploitants agricoles au recensement de 1911 :

Ferme des Plants : M. ROY - La Sogne : MM. DESVAUX, PIROELLE, CHEVANCE, PROTAT, Anatole BOUCHERON, Emile FAUVERNIER - Les Milleries : Auguste PIROELLE, William PETITJEAN, Eugène MAUREY, Firmin PRESTAT, Octave FOURNIER, Noël YOT, Anatole VALLET, Aristarque MAUREY, Jules VALLET - Les Baraques : M. BAILLOT, MM. Riant et GUYOU au château - Petite Rue : MM. Alfred GIBIER, Léon LHUILLIER, Auguste L'HUILLIER - Rue du Bas Beugnon : MM. Henry PETITJEAN, Edouard FOURNIER, Edme Gustave FOURNIER, Henri Marcel MICHAUT, Henri Hector MICHAUT - Rue Albert Joly : MM. Entiphile DESCAYES, Placide MECHIN, Paul ROUSSEAU, Augustin GERARD, Mme. Marie FLOGNY, MM. Emile BARBIER, Adrien FOURNIER, Augustine PIROELLE, Joseph TABOURIN.

Ci-dessous : annuaire de commerce et d'industrie de 1913

Annuaire du commerce et de l'industrie de 1913
PERCEY. — RN n. 5 bis. CG n. 124, 161. Canal de Bourgogne. Rivière d'Armançon. Ruisseau de Dam ou de Biot, des Lames et de Couru. Dist. du chef-l. de cant. : 3 kil. 800 m. Pop., 275. ☒ ☎ télép. Pere. de Flogny. BB. BT. 2 Pl. PN. Fête patr. : St-Loup, 10 mai (le dim. suivant). Gare : Flogny.
MM. Vallet Jules, maire. Rousseau Paul, adjoint. Fournier Adrien. Fournier Edouard. Maurey Eugène. Fournier Louis-Donatien. Gérard Aug. Gibier Alfred. Fauvernier E. Tabourin Joseph, cons. mun.
Instituteur, M. Gérard. Agent-voyer, M. Bonneau, a Flogny. Sous-lieuten. des pompiers, M. Fournier Aristide. — BB. adm. MM. Vallet J., George, Gibier, Fournier Aristide, Fournier Louis-Donatien, Gérard A., Maurey E., Fauvernier E., Cantonniers, Jabally, Protat Anatole et Hurand. Facteur, Deotte. Buraliste, Fournier A
Assurances (agent d'), George T. — Aubergistes : Gérard P., Guignot. — Boulanger : Maigrot — Bouilleur, Maréchal. — Charpentier, Bouton E. — Charron, Fournier Firmin. — Cordonnier : Prestat Alfred. — Curé, Simandre. — Epiciers-merciers, Guignot A., Tabourin. — Faïence (mrs de), Guignot, Tabourin. — Jardinier, Lemaitre. — Maçon, Protat H. — Maréchal : Fournier. — Menuisier : Villetard. — Musicien, Guignot P. — Perruquier, Guignot. — Sabotier : Vallet Bernard.
Pro. : MM. Riant (comte). Barbier. Flogny frères. Fournier Gustave. Piroëlle Placide. Fournier Adrien. Prestat Firmin, aux Milleries. Maurey E., aux Milleries. Roy, aux Plants. — Fer. : MM. Boucheron Anatole. Guyou A. Mésangeot Auguste. Vallet frères, aux Milleries.

RECENSEMENT de la POPULATION	1796	1851	1872	1911	1936
Population totale	440	425	415	275	219
hommes	192	219	215		
femmes	247	206	200		
Nombre de maisons		103	115	88	76
Nombre de ménages		128	128	106	88
Adultes sachant lire et écrire					
hommes			179		
femmes			137		
Dont <u>AGRICULTURE</u>		250	238		non
Propriétaires vivant dans leurs terres ou les cultivant : (Cultivateurs, fermiers, avec leur famille)		95	149	115	
hommes		51	79	57	renseigné
femmes		44	70	58	
<u>Autres :</u>		155	89		
hommes		85	50		
femmes		70	39		
Dont :					
Habitants du moulin		4		3	
<i>François Gentelot, propriétaire, Suivi de son fils</i>					
<i>Claude dans les années 30 et sa petite fille Sophie</i>					
<i>Rosalie épouse Frontin début 20e siècle</i>					
Les baraques		20	37	19	
La Sogne		50	49	24	34
Les Milleries		65	67	36	36
La Ferme des Plants		xxxx	xxxx	6	5
les écluses et la maison du garde		11	6	7	12
Roulotte					7
Aveugles		1			
Borgnes		2			
Pieds-bots		1			
Etrangers :					
<u>nationalité :</u> Russe					5
Allemande			1		
Belge			5		10
Suisse		1	1		1
Américaine					1
Portugaise					1
Polonaise		1	1		

LES ANIMAUX DE LA FERME	1796	1872	1929	1945
<u>EQUIDES</u>	66	80	64	51
<i>Poulains moins 3 ans</i>		7	3	6
<i>Chevaux Etalons</i>	3	6	7	43
<i>Hongres</i>		13	34	)
<i>Juments</i>	55	46	18	)
<i>Mules adultes</i>		4	1	1
<i>Anes</i>	8	1	1	1
<i>Anesses</i>		3		
<u>BOVINS</u>	218	289	286	273
<i>Veaux de 0 à 3 mois</i>		22	45	
<i>Bouvillons-Taurillons- Génisses</i>	40	82	53	93
<i>Taureaux</i>		4	3	8
<i>Bœufs</i>	11	39	35	66
<i>Vaches</i>	167	142	150	106
<u>RACE PORCINE</u>	42	48	41	13
<i>Cochons de lait</i>		6	20	11
<i>Verrats</i>		4		
<i>Cochons</i>	42	31	20	2
<i>Truies</i>		7	1	
<u>RACE OVINE</u>	430	754	455	8
<i>Agneaux</i>		239	100	1
<i>Béliers</i>		7	10	1
<i>Moutons</i>	430	214	105	
<i>Brebis</i>		294	240	6
<u>RACE CAPRINE</u>		4	10	non
<i>Chevreaux</i>		0	4	
<i>Boucs</i>		0		renseigné
<i>Chèvres</i>		4	6	
<u>VOLAILLES</u>		1521	2980	non
<i>Dindes</i>		26	70	renseigné
<i>Oies</i>		76	100	
<i>Canards</i>		67	110	
<i>Poules et Poulets pintades</i>		1290	2500	
<i>Pigeons</i>		62	200	
<u>RUCHES</u>		57	40	non
				renseigné
<u>CHIENS</u>		55		

ENQUETES AGRICOLES	1929			1945		
Ministère de l'Agriculture	Hectares	rend, moyen/ha en qx		Hectares	rend, moyen/ha en qx	
	cultivés	en grain	en paille	cultivés	en grain	en paille
<u>Céréales</u>					non renseigné	
Froment ou blé d'hiver	260	15	24	105,11		
Froment ou blé de printemps	15	14	24	8		
Orge de printemps	20	16	8	17,52		
Avoine de printemps	105	15	15	50,88		
<u>Tubercules et racines</u>		rend.myeen/ha en qx			non renseigné	
Pommes de terre	10	50		5,75		
Betteraves fouragères	45	200		26,44		
Betteraves sucre	30	200		5,55		
<u>Légumes</u>						
Haricots secs	0,5	10		0,2		
Carottes	0,15	160				
Choux	1	20				
Cornichons	0,1	12				
<u>Plantes à graines oléagineuses</u>						
Colza	0,4	12		0,5		
Autres				10,75		
<u>Prairies art. et temporaires</u>						
Trèfle violet	6	35				
Luzerne	70	45				
Sainfoin	10	45				
Minette	2	40				
Prairies temporaires	10			25,7		
Prairies artificielles				61,6		
<u>Fourrages annuels</u>				28,04		
Trèfle incarnat	10	120				
Vesces	15	100				
Maïs	5	150				
<u>Jachères et friches</u>				19,03		
Jachères travaillées non ensem.	102,35					
Terres lab. laissées en friches	5					
<u>Prairies naturelles</u>						
Prés naturels fauchés non irrigués	60	25 qx foin				
Herbages plantés arbres fruit.	2	12 "				
Herbages non plantés	10	15 "				
Pâturages permanents	20	12 "				
<u>Vignes prod raisins vendanges</u>	0,2	40 hl				
<u>Jardins potagers et maraîchers</u>	7					

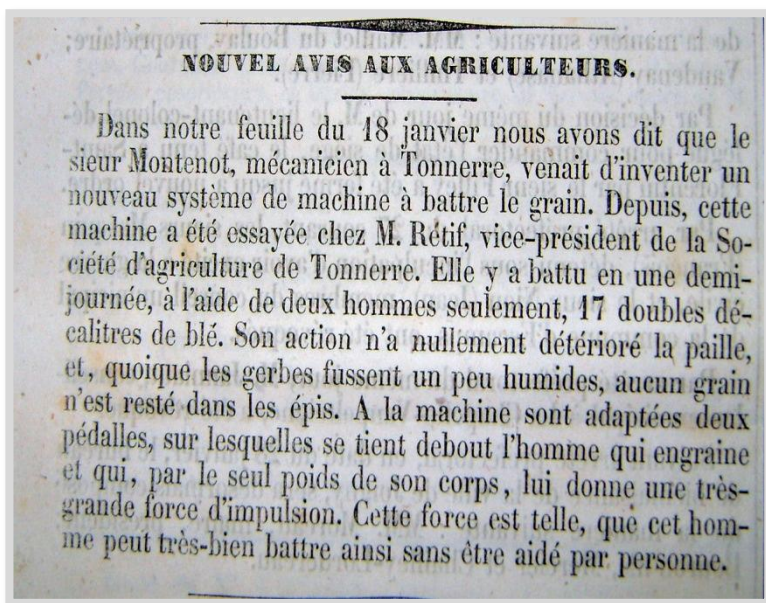
En 1945, nombre total de déclarants : 21 Exploitants agricoles – 20 Français, 1 Belge

LA REVOLUTION AGRICOLE :

Cette fin de XVIII^e siècle marque le début d'une telle révolution industrielle, scientifique et agricole que nous allons passer, en à peine un siècle, du stade artisanal et manuel au stade industriel grâce au machinisme instauré dans tous les domaines.

Cet extraordinaire développement de l'industrie et l'arrivée du chemin de fer favorisent l'exode des paysans qui, ne voulant plus de cette vie si difficile et ingrate, partent travailler dans les grandes villes industrielles, surtout vers Paris, si proche de notre département. Nous voyons sur le tableau des recensements, la chute de la population du village, qui passe, entre 1851 et 1911, de 425 à 275 habitants.

Le machinisme agricole dans notre région :



« le journal du Tonnerrois 1852 »



Il a été décerné à Paul FRANCEY de Tonnerre, un 3^{ème} prix de mérite et diplôme + 25 F. pour machines et autres systèmes (concours agricole de Flogny 1879 (page 22)

Rappelons-nous le « chariot SANCAL » de notre inventeur local, M. André GEORGE (perciquois N°8).

Concours agricole de la Société d'Agriculture du Canton de Flogny de 1879 :

Le 20 juillet à Percey : Expérimentation des machines agricoles (faucheuses et moissonneuses)

Le 21 Septembre à Flogny : Concours agricole.

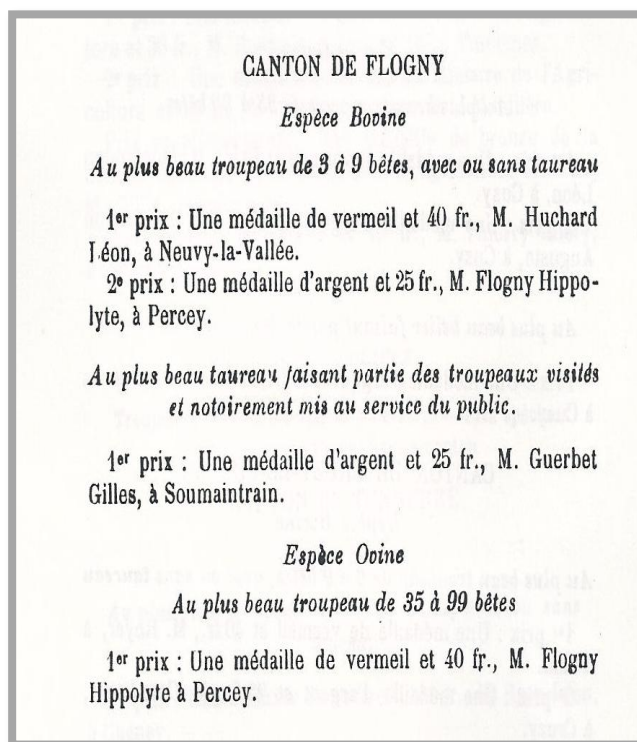
Résultats du concours agricole : « l'Echo Tonnerrois » de septembre 1879 : Agriculteurs de Percey distingués :

M. GALLOT (régisseur du château): 1^{ère} prime d'honneur donnée par le président du Comice pour la ferme la mieux tenue sous tous rapports : médaille d'or de 100 F – 1^{er} prix, médaille d'argent et 40 F pour le plus beau troupeaux de bovins – 1^{er} prix, diplôme et 35 F. pour les plus belles génisses – 1^{er} prix, médaille d'argent et 30 F pour les plus beaux taureaux de + de 2ans.

M. ROUSSEAU : plus beau troupeau d'ensemble race ovine : 1^{er} prix, médaille d'argent et 40 F. – plus beau bélier de + de 2 ans : 2^{ème} prix, médaille de bronze et 15 F.

M. Jules VALLET : 3^{ème} prix de labours ex-æquo avec M. ROY de Villiers-Vineux : un diplôme et 10 F.

Au concours organisé par la Société d'Agriculture et d'Industrie de Tonnerre en 1898 M. Hippolyte FLOGNY de Percey obtient deux récompenses.



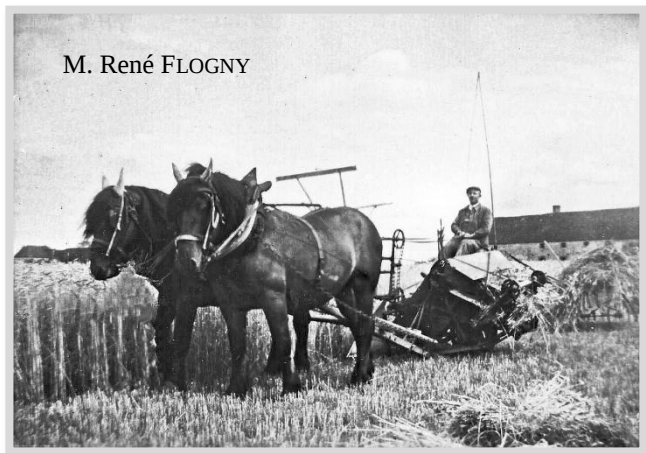
Médaille d'argent de 1898



Médaille de vermeil du concours de 1893 organisé à Cruzy-le-Châtel.

Les chevaux et les bœufs seront encore largement utilisés dans nos villages pour le travail de la terre, ou le transport du foin et de la paille, jusque dans les années 1960/1970.

Photos prises dans les années 1930/1940



DEBUT DU XX^{EME} SIECLE

En 1900 il y a en général, une batteuse pour plusieurs villages.

Ici, photo prise en 1908 chez M. PRESTAT aux Milleries.



(Photo prêtée par Mme. Lyliane COUDERC)

LE VIN A PERCEY:

Sur le relevé des superficies du 27 ventôse de l'an 9 (perciquois n°2) il y avait en 1801 : 19 Ha 22 ares et 58 ca. de vignes. En ce début de XXe siècle est passé le phylloxéra mais quelques habitants ont replanté et possèdent à nouveau quelques lopins de terre où ils cultivent leur vigne.

Déclaration de la production de vin :

Ces déclarations sont obligatoires (loi du 29 juin 1907) et un relevé nominatif des déclarations est affiché à la porte de la mairie

Jean-Baptiste PROTAT déclare 136 litres en 1908.

Auguste GUIGNOT : 580 litres de vin rouge + 1700 litres de cidre en 1908, 40 litres de vin rouge + 500 litres de cidre en 1909, 100 litres de vin rouge + 900 litres de cidre en 1911, 67 litres de vin rouge en 1914.

Guillaume COUDERC déclare 200 litres de vin rouge en 1919, 120 litres de vin rouge en 1920, 200 litres en 1922.

François ROUARD déclare 700 litres de vin blanc en 1924, 1200 litres de vin et 100 litres de cidre en 1929, 400 litres de vin et 600 litres de cidre en 1927.

Nous trouvons également : 2000 litres pour Auguste DESVAUX en 1925, 300 litres pour Auguste PIROËLLE en 1941, 200 litres pour Charles JABALLY en 1941, et la même année, 60 litres pour Alfred GIBIER, 300 litres pour Clément COLLON, 800 litres pour François PETITJEAN.

Les dégâts du Phylloxéra dans l'Yonne :

Document 5		Statistique viticole, (M. Ponsart, <i>Rapport sur les vignobles de l'Yonne</i> , 1910, ADY, 8M17/4)			
ARRONDISSEMENTS	Étendue du vignoble avant l'apparition du phylloxéra	Étendue totale du vignoble attaqué par le phylloxéra	Étendue du vignoble détruit par le phylloxéra	Étendue du vignoble encore indemne	Étendue totale du vignoble reconstitué au moyen de cépages américains avant le mois d'octobre 1909
AUXERRE	17 526	826	16 336	364	8 720
AVALLON	3 675	228	3 203	244	916
JOIGNY	7 227	20	7 207	•	3 668
SENS	3 311	176	3 068	67	1 026
TONNERRE	4 780	130	4 601	49	2 046
TOTAUX	36 519	1 380	34 415	724	16 376

Selon RICHARD et GUENIER, (*Manuel du vigneron contre le phylloxéra*.1881 ADY.8M17/2)

Les meilleurs traitements contre ce fléau ont été les insecticides (sulfure de carbone, sulfo-carbonate de potassium). Ces deux liquides produisant, dans le sol où ils sont déposés, d'abondantes vapeurs à odeur très pénétrantes et dont l'action toxique sur le phylloxéra n'est plus mise en doute. Une autre méthode consistait à recouvrir le vignoble d'eau pendant plus d'un mois, ce qui fut impossible sur la plupart des coteaux en pente de l'Yonne. Les insecticides étant très coûteux, les viticulteurs demandèrent et obtinrent une aide de l'état.

Les vignes américaines très résistantes au phylloxéra mais fournissant un vin très médiocre, nos vignerons eurent l'idée de greffer les vignes françaises sur des souches américaines (variétés Noah, Clinton etc.)

Les dernières vignes de Percey



Les Perrières



La Sogne

LES AMELIORATIONS AGRICOLES :

Nous relevons dans l'Annuaire de l'Yonne de 1837

"notice sur l'agriculture du département de l'Yonne" par VEROLLOT D'AMBLY :

« ... Le département de l'Yonne est entré, dans presque toutes ses parties, dans la voie des améliorations agricoles...



Saint Jacques

Les prairies artificielles (*cultures de plantes comme le trèfle, la luzerne, le sainfoin etc. permettant de nourrir le bétail*), les pommes de terres, les fourrages légumineux (*plantes à racines comme la betterave, servant à nourrir le bétail*) y ont pris un certain développement... Avec les prairies artificielles se sont multipliées et améliorées les diverses espèces de bestiaux.

Un autre avantage de ces prairies artificielles, par rapport à la jachère, est que quand on les détruit pour les remplacer par des grains, on peut sans fumier avoir la certitude d'avoir une bonne récolte parce qu'elles ont la propriété d'engraisser la terre même pour plus d'une année... » (*Dossier 25 ADY*)

L'ELEVAGE DANS LE VILLAGE :

Les chevaux qui étaient encore une cinquantaine en 1945 disparaissent petit à petit dès le développement des machines agricoles.

Les ovins : passés de 754 à 455 de 1872 à 1929 ont disparu entre 1929 et 1945. La production de laine de 1929, par animal de moins d'un an était de 0,250 kg, et de plus d'un an de 3 kg.

Les quelques chèvres de cette même année produisaient une quantité totale de lait de 120 litres en moyenne par an et par chèvre (en dehors de l'allaitement des agneaux)

La quantité de bovins est restée quasiment stable depuis le XVIIIe siècle.

La production moyenne de lait déclarée en 1929, par an et par vache (non compris le lait utilisé pour l'allaitement des veaux) était de : 900 litres

Quantité totale de lait de vache produit durant l'année (du 1/11/1928 au 1/11/1929) dans la commune:

- pour l'alimentation humaine (lait en nature) 28 000 litres
- fabrication du beurre 50 000 litres
- fabrication du fromage 50 000 litres



Les vaches dans les rues de Percey (années 1980)

LE SEL DANS L'AGRICULTURE : (extrait de la Chronique Agricole « écho du Tonnerrois 1879 »)

Le sel est un assaisonnement précieux pour les aliments donnés aux animaux.

Soumises à l'usage du sel, les vaches fournissent un lait plus abondant et meilleur ; leurs veaux sont plus vigoureux ; leurs maladies sont plus rares et moins graves. Les bœufs de labour acquièrent plus d'énergie. Les moutons sont préservés de la cacherie ou pourriture, ainsi que de la gale. Les animaux à l'engrais prennent une graisse plus abondante, plus ferme et d'une saveur plus agréable (moutons de pré salé). Le cheval est plus vif, et le poulain, tout en s'élevant plus promptement, est préservé de la fluxion périodique et des diarrhées si communes et si funestes à cet âge. Enfin, il n'est pas jusqu'aux animaux de basse-cour qui ne se ressentent de son influence salubre.

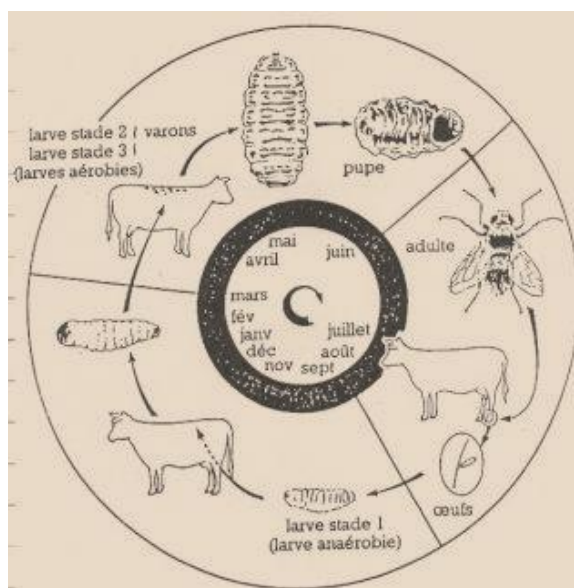
Mêlé aux fourrages, le sel diminue l'effet de ceux qui ont été mal récoltés, empêche la fermentation et l'échauffement de ceux entassés en meule ; il corrige l'influence des pâturages trop humides et des temps pluvieux ; il diminue la prédisposition aux maladies d'un tempérament lymphatique ; enfin, il excite l'appétit.

Il est recommandé aux cultivateurs de saupoudrer de sel le foin qu'ils mettent en meule ; le procédé le plus avantageux consiste à faire sécher sur le feu le sel destiné à cet usage, à le pulvériser et en répandre une livre et demie sur chaque cent livres de foin entassées....

LE VARRON :

Un contrat est signé le 3 février 1943 entre le 'Comité des Cuir et Peaux Verts' et 29 éleveurs pour lutter contre le Varron (larves d'une mouche qui pond ses œufs sur la peau des vaches et qui s'installe sous la peau et provoque l'hypodermose des bovidés).

Le Comité s'engage à fournir gratuitement à l'éleveur la pommade nécessaire à l'évaronnage des animaux lui appartenant, ce dernier s'engage, de son côté, à pratiquer lui-même cet évaronnage au moins une fois par mois en appliquant cette pommade sur les abcès provoqués sous la peau des animaux par ces larves.



LES REMEDES pour soigner les petits 'bobos' des animaux :

Porcelets de 4 à 6 semaines Deuxième formule : Remoulages 400 gr. Lait écrémé 3 litres Poudre d'os.. une cuillerée à soupe Faire bouillir une demi-heure et donner par tiers en trois repas.	Porcelets de 2 mois Troisième formule : Remoulages 250 gr. Recoupes 250 gr. Pommes de terre cuites .. 500 gr. Lait écrémé 4 litres Faire bouillir une demi-heure et donner par tiers en trois repas Ajouter de la verdure (trèfle, luzerne, etc...) à volonté.
---	--

5° Mélanges utiles pour bovins et chevaux

Exemples de mélanges utiles pour bovins et chevaux. (Pour un porc on donnera la moitié et pour un mouton le quart des doses indiquées.)

a) Mélange apéritif Graines de foin 1 kg. Son 0 kg. 500 Recoupes 0 kg. 500 Sel 2 cuillerées à soupe Bicar. de soude 1 cuillerée à soupe Eau bouillante 5 litres Couvrir, laisser infuser, donner tiède.	c) Mélange laxatif Graine de lin 0 kg. 500 Eau 5 litres Faire bouillir 3 heures et ajouter : Son 0 kg. 500 Recoupes 0 kg. 500 Sulfate de soude deux poignées
---	--

b) Mélange reconstituant (Après vèlage pénible par exemple) Avoine 2 kg. Graine de lin 0 kg. 200 Sel une cuillerée à soupe Faire bouillir 3 heures et ajouter : Son 0 kg. 500 Recoupes ou remoulages .. 0 kg. 500 Sucre 0 kg. 100 Vin (ou café fort) 1 litre Donner tiède.	Formule de mash émollient et reconstituant Avoine concassée 2 litres Son de froment 2 litres 1/2 Graine de lin 1/2 litre Jeter 2 litres 1/2 d'eau bouillante sur l'avoine et la graine de lin. Couvrir avec le son et laisser macérer pendant une dizaine d'heures, en évitant le refroidissement. Mélanger le tout avant la distribution.
---	---

Rédigé suivant les renseignements fournis par MM. GINIES, docteur-vétérinaire, professeur de zootechnie de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon ; ROUX, docteur-vétérinaire, professeur de zootechnie à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes ; LEROY, ingénieur agronome, chef de travaux de zootechnie à l'Institut National Agronomique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Agriculture

Aux Producteurs de Blé de l'Yonne

Les déclarations d'Emblavures et de Récoltes

Pour appliquer efficacement la loi du 24 décembre 1934 et prendre les mesures propres à défendre le marché du blé, il est indispensable que le Gouvernement soit renseigné très exactement sur l'importance des emblavures et des récoltes.

Il convient, en particulier, qu'il puisse évaluer au moment opportun l'importance de la prochaine récolte et qu'il connaisse le reliquat des stocks antérieurs qui viendra sur le marché s'ajouter aux blés de 1935.

Chacun devra donc apporter le plus grand soin à faire, en temps voulu, des déclarations sincères et complètes, en se rappelant que :

- 1° Seuls pourront profiter des avantages de la loi ceux qui auront souscrit des déclarations régulières ;
- 2° Toute omission volontaire ou involontaire entraînera pour son auteur le RETRAIT DU BENEFICE DE L'EXONERATION DE LA TAXE A LA PRODUCTION à partir du 1^{er} AVRIL 1935 ;
- 3° Les blés de la récolte prochaine pouvant être appelés à circuler avec un titre de mouvement, les agriculteurs qui n'auraient pas fait leurs déclarations régulières et complètes se trouveraient dans l'impossibilité de faire sortir le blé de leur exploitation pour le conduire chez le négociant, chez le boulanger ou chez le meunier, même s'il s'agit de blé destiné à la consommation familiale ;
- 4° Tout agriculteur ayant omis de faire les déclarations ou ayant souscrit des déclarations incomplètes ou irrégulières est passible d'une amende de 100 francs.

Nous adressons donc un pressant appel à tous les producteurs de blé de l'Yonne, propriétaires, fermiers ou métayers, pour qu'ils déclarent, entre le 15 et le 31 Mars 1935, à la Mairie de la Commune où se trouve le lieu de leur exploitation, la superficie des terres qu'ils ont ensimencées en blé, la surface de leurs terres labourables et la quantité de blé qu'ils ont récoltée en 1934.

En apportant en la circonstance leur plus entière collaboration à l'œuvre entreprise par le Gouvernement, les producteurs de blé de l'Yonne contribueront pour une large part à la défense de leurs propres intérêts.

Le Président de la Chambre d'Agriculture : **L. MARTEAU.**
Le Président du Syndicat Agricole : **J. GUENIER.**
Fait et approuvé, Auxerre, le 23 Février 1935.
Le Préfet de l'Yonne, Chevalier de la Légion d'honneur : **Alexandre ANGELI.**
Le Directeur des Services Agricoles : **G. PETIT.**

DECLARATIONS D'EMBLAVURES ET DE RECOLTES :

La Loi du 24 décembre 1934, fait obligation aux producteurs de blé de déclarer les emblavures et récoltes sous peine d'amende de 100 Francs.

LES ENGRAIS :

AVIS AUX CULTIVATEURS
VÉRITABLE
PHOSPHO-GUANO

GALLET LEFEBVRE et Cie, consignataires généraux pour la France.
Le plus riche des engrais connus en phosphates, immédiatement soluble et assimilable par les plantes. Employé avec succès depuis 14 ans dans nos localités pour seigles, blés, orges, avoines, prairies naturelles et artificielles, Betteraves et Carottes fourragères, etc.

Engrais azoté de qualité invariable. vendu en barils cachetés à 32 fr. les 100 kil.

OSSO-GUANO

Dosages garantis : 16 à 17 p. 100 de phosphate définitivement soluble dans l'eau
2 p. 100 d'azote, vendu en barils cachetés 26 fr. les 100 kil.

SUPERPHOSPHATE ORNITHOS

Dosage garanti : 20 à 23 p. 100 de phosphate définitivement soluble dans l'eau.
Vendu en barils cachetés 22 fr. les 100 kil.

Seul dépôt pour tout l'arrondissement d'Auxerre, chez

E. BERGE, M^d GRAINIER

15, Place de l'Hôtel-de-Ville, à Auxerre.

M. BERGE informe MM. les Cultivateurs des environs de Vermenton que pour leur faciliter l'emploi de ces engrais il a mis un dépôt à Vermenton, chez M. L. MIGNEROT, messager. — AVIS. Se méfier des imitations.

Médailles d'argent 1872-77, Concours d'arrondissement, Médaille d'argent 1874, Concours régional.

SPÉCIALITÉ DE GRAINES

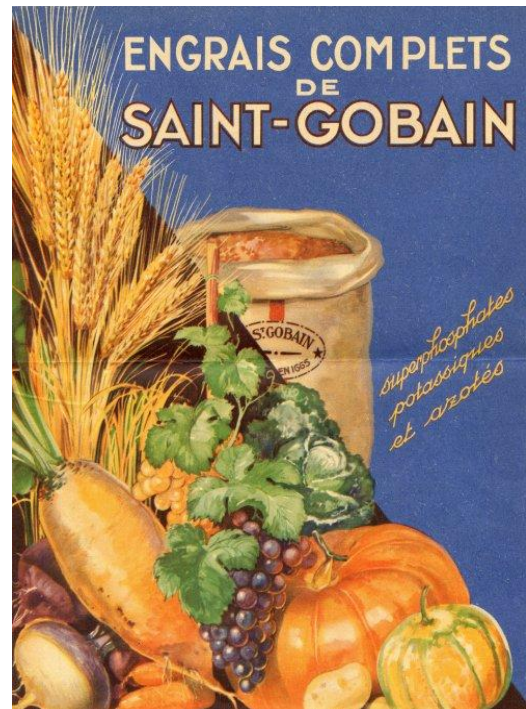
Potagères, Fourragères et Fleurs, Oignons à fleurs

M. BERGE, s'occupant spécialement des graines, a l'honneur d'informer MM. les cultivateurs, propriétaires et marchands, qu'il tient à leur disposition un assortiment aussi complet que possible en graines de Betterave, Carottes, Choux, Laitue, Poirs, Radis, Maïs géant, Caragus; le tout de première qualité.

Petits Oignons de Marbourg, Pommes de terre diverses, Mélanges pour prairies et gazon, Millets en grains et en branches, collections de Graines de fleurs 1^{re} choix Oignons de Glayeuls.

Dépôt du Mastie Lhomme-Lefort, pour greffer à froid.

ÉTIQUETTES EN BOIS POUR POTS & ARBUSTES



(Photo Internet)

'La Constitution' Archives de l'Yonne

Le guano est le nom donné aux excréments des oiseaux marins et des chauves-souris. Il peut être utilisé en tant qu'engrais très efficace, en vertu de sa grande concentration en composés nitrés. Les sols manquant de matières organiques peuvent alors être rendus bien plus productifs. Il vient, à cette époque, principalement du Pérou et est constitué d'ammoniaque ainsi que d'acides uréiques, de phosphore, d'acides oxaliques et carboniques, et de certains sels et impuretés. La concentration en nitrates fit du guano au XIX^e siècle une importante ressource stratégique.

Archives de l'Yonne

AVEC SULFATE D'AMMONIAQUE
SANS SULFATE D'AMMONIAQUE




BLÉ d'AUTOMNE
Tous les pays
SULFATE d'AMMONIAQUE
Produit par la Manufacture d'Azote de la Société Industrielle d'Azote

BLÉ d'PRINTEMPS
Tous les pays
SULFATE d'AMMONIAQUE
Produit par la Manufacture d'Azote de la Société Industrielle d'Azote

AVOINE
Tous les pays
SULFATE d'AMMONIAQUE
Produit par la Manufacture d'Azote de la Société Industrielle d'Azote

ORGE
Tous les pays
SULFATE d'AMMONIAQUE
Produit par la Manufacture d'Azote de la Société Industrielle d'Azote

SULF

JANVIER 1911

PROVINCE	COMMUNE	PROVINCE	COMMUNE
1. Alsace	1. Alsace	1. Alsace	1. Alsace
2. Alsace	2. Alsace	2. Alsace	2. Alsace
3. Alsace	3. Alsace	3. Alsace	3. Alsace
4. Alsace	4. Alsace	4. Alsace	4. Alsace
5. Alsace	5. Alsace	5. Alsace	5. Alsace
6. Alsace	6. Alsace	6. Alsace	6. Alsace
7. Alsace	7. Alsace	7. Alsace	7. Alsace
8. Alsace	8. Alsace	8. Alsace	8. Alsace
9. Alsace	9. Alsace	9. Alsace	9. Alsace
10. Alsace	10. Alsace	10. Alsace	10. Alsace
11. Alsace	11. Alsace	11. Alsace	11. Alsace
12. Alsace	12. Alsace	12. Alsace	12. Alsace
13. Alsace	13. Alsace	13. Alsace	13. Alsace
14. Alsace	14. Alsace	14. Alsace	14. Alsace
15. Alsace	15. Alsace	15. Alsace	15. Alsace
16. Alsace	16. Alsace	16. Alsace	16. Alsace
17. Alsace	17. Alsace	17. Alsace	17. Alsace
18. Alsace	18. Alsace	18. Alsace	18. Alsace
19. Alsace	19. Alsace	19. Alsace	19. Alsace
20. Alsace	20. Alsace	20. Alsace	20. Alsace

Consommateurs les plus importants de la région de la Manufacture d'Azote de la Société Industrielle d'Azote

POMMES DE TERRE
Tous les pays
SULFATE d'AMMONIAQUE
Produit par la Manufacture d'Azote de la Société Industrielle d'Azote

BETTERAVES
Tous les pays
SULFATE d'AMMONIAQUE
Produit par la Manufacture d'Azote de la Société Industrielle d'Azote

VIGNES
Tous les pays
SULFATE d'AMMONIAQUE
Produit par la Manufacture d'Azote de la Société Industrielle d'Azote

PRAIRIES
Tous les pays
SULFATE d'AMMONIAQUE
Produit par la Manufacture d'Azote de la Société Industrielle d'Azote

SULF

ENGRAS à CÉLÉSTES

Consommateurs les plus importants de la région de la Manufacture d'Azote de la Société Industrielle d'Azote

DENOMBREMENT DES AGRICULTEURS DE 1946 :

D'après les déclarations des exploitants agricoles (feuilles d'exploitations du 2 septembre 1946).

lieu	propriétaire	personnes actives de la ferme	force motrice
Les Baraques	Auguste PIROELLE	2	1 moteur électrique
Grande Rue/Rue de la Fontaine	François PETITJEAN	2	
	Henri MICHAUT	3	1 moteur électrique
	Edmond BARBIER	3	
	Léon LHUILLIER	3	1 moteur électrique
Rue A. Joly	Vve. Nathalie GERARD, née MARMOTTANT	4	
	René FLOGNY	5	1 moteur fixe à explos.
	Gustave LOROT	5	1 moteur électrique
La Sogne	Alfred GIBIER	2	
	Lucien VERROLOT marié à Augusta fille d'A. GIBIER (Prop. Berthe FOURNIER)	2	
	Charles PIROELLE	5	3 moteurs électriques
	Vve Flavie CHEVANCE	3	1 moteur électrique
	Emile PROTAT	2	1 Moteur électrique et
	Henri PROTAT	2	2 moteurs fixe à explos.
Les Milleries	Henri VALLET	3	1 moteur électrique
	André MAUREY (Prop. Aristarque MAUREY)	3	
	Marcel PRESTAT	4	
	William PETITJEAN (ouvrier Raymond MICHAS)	5	
Ferme des Plants	Marius RAYMOND	5	1 moteur fixe à explos.
Ferme du château	Marcel VANDORPE (Prop. M. CHAVANCE)	4	1 moteur fixe à explos. 2 moteurs électriques 1 moteur fixe à explos. 1 tracteur de 40 cv
	Arthur et Alida WILLEMS sont arrivés en octobre 1946		



Ferme GERARD (Nathalie et sa fille Louise LOROT)



La ferme LOROT (ici Gaston et Joël MOREAU sur un tracteur FARMALL)



Jules CASTELYN, ouvrier

Moissonneuse Lieuse

La ferme du Château , Fermier Marcel VANDORPE



Tracteur SFV 40 CV

Pierre LOPEZ, ouvrier



Déchaumeuse



Ferme FOURNIER/BOIX rue A. Joly

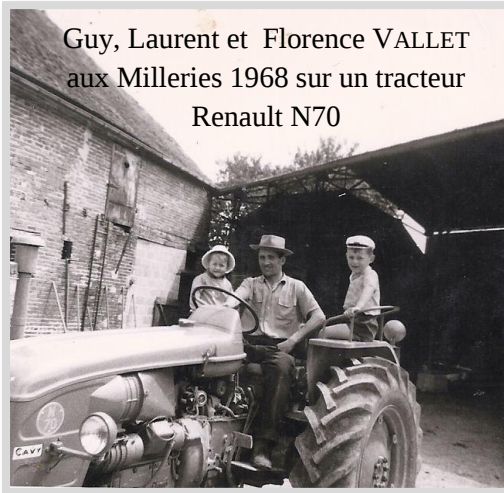
Ferme PRESTAT aux Milleries



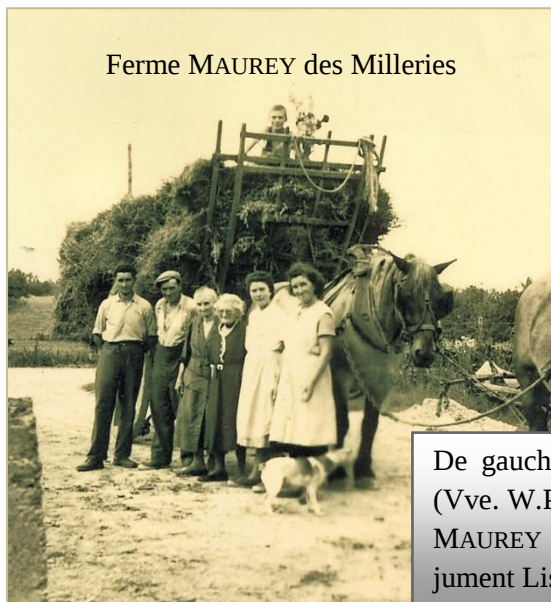
Ferme du château en 1947 – Gilbert et Daniel WILLEMS, Daniel WYSMAN ouvrier et Bijou avec un chargement de pommes de terre.



Henri et Irène VALLET aux Milleries



Guy, Laurent et Florence VALLET aux Milleries 1968 sur un tracteur Renault N70



Ferme MAUREY des Milleries



Ferme LHUILLIER Petite Rue (ici Jacques)

De gauche à droite : Albert, André et Florentine MAUREY (Vve. W.PETITJEAN), Mme GUILLOT, Hélène et Marie-Louise MAUREY (née LOROT), sur la guimbarde Jean MICHAS, la jument Lisette et la chienne Iouki

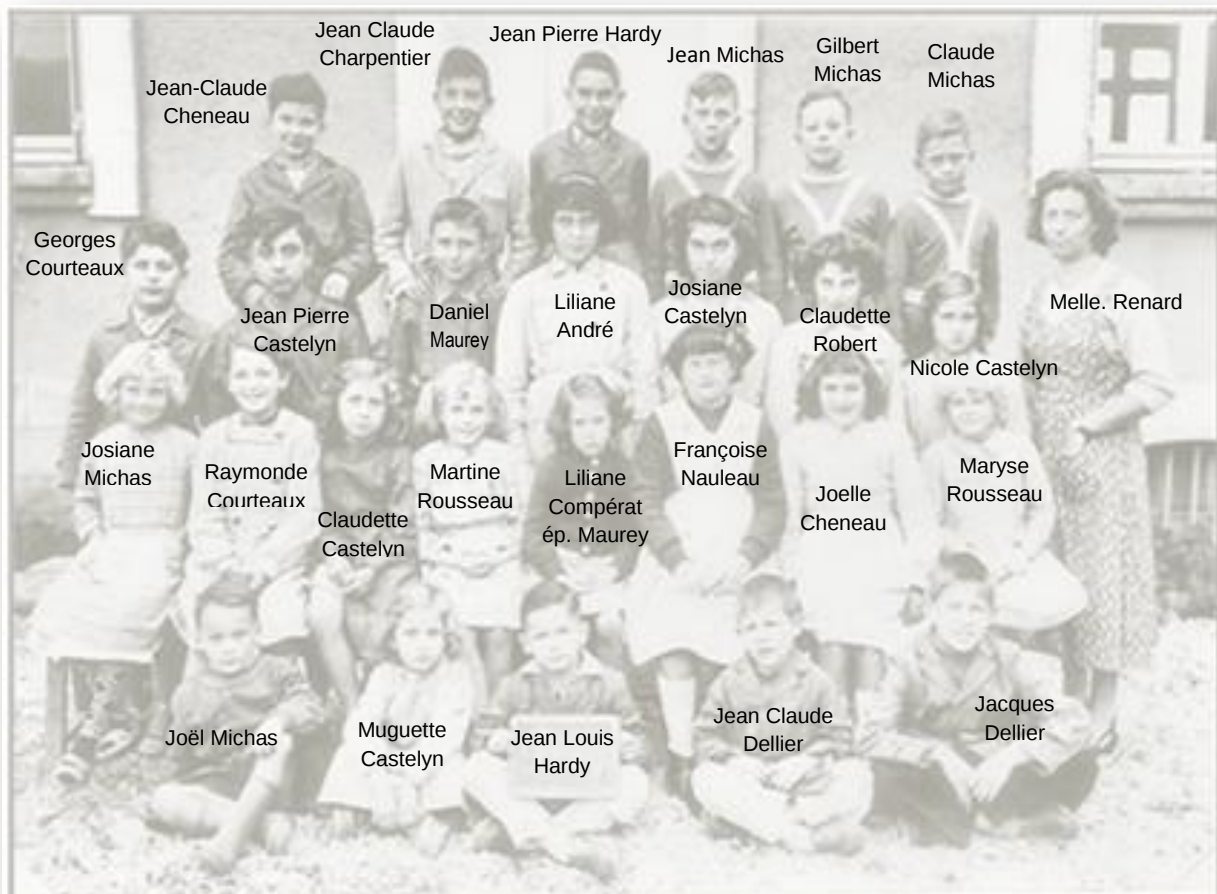
REMEMBREMENT :

Après le remembrement ordonné par l'arrêté préfectoral du 19 Juin 1989, qui s'est terminé en 1994, les 1214 petites parcelles qui existaient sur 528 ha, se sont agrandies en superficie. Elles ne sont plus, à présent, que 242 mais sont plus adaptées aux énormes machines agricoles modernes.

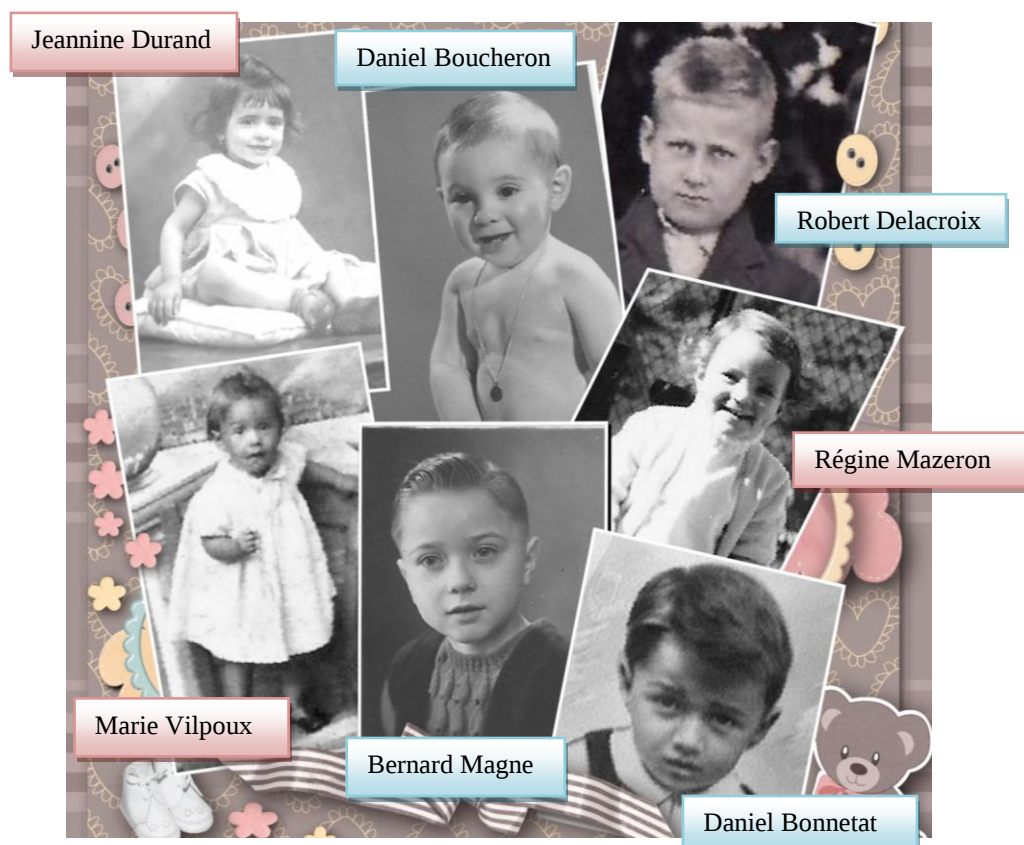
Il reste, aujourd'hui, six agriculteurs en exercice à Percey.



Classe de Melle Sylvette RENARD 1956/1957



Nous vous révélons ci-dessous les noms des membres du comité de rédaction, enfants.



QUELQUES PERLES

LES PERLES DES CLIENTS GARAGISTES

J'ai cassé ma clef dans le Newman.

Je vous appelle pour un de mes chauffeurs qui est en panne; je ne sais pas du tout où est la voiture, mais peut-on déjà envoyer un dépanneur ?

On a essayé de violer ma Clio !

J'ai la garantie, j'ai la carte sur moi et pourtant je suis en panne, je ne comprends pas !

Je vous appelle d'une cabine. J'ai ma voiture qui est restée à l'extérieur. Pourriez-vous m'envoyer un dépanneur pour qu'il voie si c'est la peine qu'il vienne ?

Ma voiture a perdu les eaux !

Ma garantie est terminée depuis presque un an, je voudrais savoir si elle est toujours valable ?

Le mois dernier vous avez réparé mon mari, mais la réparation n'a pas tenu, sa durite a flanché.

Je voudrais réserver pour un dépannage.

J'exige que vous m'envoyiez une nouvelle voiture par avion.



LE CHEF VOUS PROPOSE

Recette du coq au Chablis

Ingrédients :

Un beau coq de plus de trois kilos,

Une bouteille de Chablis,

50 g de champignons de Paris,

5 carottes,

3 oignons,

250 g de crème fraîche,

farine,

un bouquet garni,

50 g de beurre,

huile, sel, poivre.



Découper le coq.

Rouler les morceaux dans la farine, et les faire revenir dans une cocotte allant au feu et au four avec un verre d'huile et le beurre. Ils doivent colorer.

Ajouter les carottes et l'oignon en mirepoix, et les faire colorer.

Ajouter le Chablis (sauf un demi verre),

le bouquet garni, couvrir et porter au four à 180° jusqu'à la fin de la cuisson.

A la sortie du four, réserver les morceaux au chaud, et passer la sauce au chinois.

Sur le feu, ajouter les champignons émincés et porter au bouillon.

Ajouter la crème fraîche et laisser bouillir trois minutes.

Rectifier l'assaisonnement ; et ajouter le reste de Chablis.

Dresser les morceaux et les napper de la sauce.

Accompagner d'un Chablis, bien sûr !!



ETAT CIVIL

NOUVEAUX ARRIVANTS

- Mr SCHENDORFF Cédric et Mme DUGUET Sophie 9, route des Milleries
nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

Le 12 mai 2013 : vide grenier et marché paysan
Le 22 juin 2013 : fête de la musique
Le 14 juillet 2013 : buffet campagnard
Le 24 août 2013 : 30eme anniversaire du club de l'espérance
Le 8 septembre 2013 : randonnée pedestre

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h30

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web: www.percey.fr

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Robert DELACROIX, Jeannine DURAND, Bernard MAGNE, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS